



23 bis, rue Maguelone - 34000 MONTPELLIER (☎ 04.67.04.07.40)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé LES DIAGONALES à **CLERMONT L'HERAULT, cours de la Chicane**, le lot 197 : au deuxième étage du bâtiment D, **UN APPARTEMENT DE TYPE T2**, d'une superficie de 43,65 m² (Loi Carrez) et 6,03 m² de surface annexe, le lot 248 : au rez-de-chaussée, **UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR** portant le No 58, le tout cadastré section BR, No 189 pour 1 ha 12 a 82 ca.

Loués à la date du procès-verbal descriptif.

MISE A PRIX : 32.000 €

OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Visite des lieux organisée le 20 janvier 2021 à 14 h

ADJUDICATION LE LUNDI 1er FEVRIER 2021 à 14 heures et suivantes au besoin
AU PALAIS DE JUSTICE DE MONTPELLIER, place Pierre Flotte, salle No 1 Auguste Comte

A la requête de :

SA CREDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme au capital de 1.331.400.718,80 €, dont le siège social est 19, rue des Capucines, 75001 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS, SIREN No 542 029 848, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié ès-qualités audit siège social,

ayant pour avocat DORIA AVOCATS, 23 bis, rue Maguelone à MONTPELLIER (☎ 04.67.04.07.40).

RENSEIGNEMENTS

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître V. RIEU, avocat associé (☎ 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation du mardi au jeudi inclus de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h (Réf. dossier : 15/00038).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE

Il s'agit d'un appartement T2 comprenant un hall d'entrée où se trouve un placard, un w.-c., un séjour avec coin cuisine ouvrant sur un balcon terrasse, une chambre avec placard de type KZ, une salle de bain.

A la date du procès-verbal descriptif le bien était loué selon bail en date de juin 2009, moyennant un loyer mensuel de 540 €.

Le syndic est la SARL GUYLENE BERGER IMMOBILIER, ZAC de Jacou, Parc Clément Ader, 16 bis, rue Louis Breguet, 34830 JACOU.